Le Trait d'Union

Lettre Périodique d'information des habitants du Sauze du Lac
Numéro 11 – Septembre 2021

Éditorial

Bonjour,

Rentrée studieuse, rentrée heureuse,
Rentrée pleine de projets, rentrée d'espoirs animés,
Rentrée on avance, rentrée pleine d'espérance,
Rentrée avec des surprises, rentrée qui nous grise
Rentrée avec vous, rentrée pour vous
Rentrée avec les grands, rentrée avec les enfants,
Rentrée à vos côtés, rentrée sur nous vous pouvez compter.

Prenez-soin de vous, de vos proches, de ceux que vous aimez.

Sauzement bien
Jb – Ls

Le Mot du Maire

Pour la deuxième année consécutive les touristes sont venus en nombre profiter de notre beau pays.
La joie que nous avons à les recevoir est parfois ternie par des excès qui bousculent notre choix de vie.
Une attention particulière à ces problèmes va être portée auprès du SMADESEP qui gère le lac et ses abords.
En attendant, profitons de début d'automne et de ses magnifiques couleurs.

Le Maire - Bernard Raizer

BAS LES MASQUES !!

Un nouveau service vous est proposé : la récupération de vos vieux masques jetables.
Vous trouverez, à la mairie, un container pour recevoir vos vieux masques à usage unique.

NE JETEZ PLUS VOS MASQUES RECYCLEZ LES !!

A l'entrée de la mairie vous trouverez un container prévu à cet effet *(pendant les heures d'ouvertures de la mairie)*

PERMANENCE DES ÉLUS

Les élus peuvent vous recevoir tous les samedis, en mairie, de 9 h à 11 h 30. Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès de la mairie
mairie@lesauzedulac.fr

ANNUAIRE

Vous avez été nombreux à remplir les fiches de renseignements. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez vous procurer des fiches auprès du secrétariat.

VILLAGES FLEURIS

Nous avons eu, le 27 juillet dernier, la visite du jury des Villages Fleuris. La dernière visite avait eu lieu en 2016. Le jury, composé de trois personnes, a pu apprécier la qualité de vie de notre village et ont été enchantés par le fleurissement « sauvage » ou non de notre commune. Ils ont aimés le travail effectué par nos deux Hervé pour l'embellissement du village. Cette visite avait pour but le maintien de la troisième fleur (au niveau départemental), voire une proposition pour une quatrième (au niveau national) La visite s'est terminée par une promenade en bateau sur le lac, avec le bateau de l'Office de Tourisme de Serre Ponçon, et, la remise de présents (miel du village, et, croquants). Nous serons d'ici la fin de l'année si nous maintenons notre troisième fleur, une fois que le jury se sera réuni.
Voir également : « Vu dans la presse »

RECENSEMENT

Le recensement n'ayant pu avoir lieu cette année, il est reporté du 21 janvier au 22 février 2022.
A cet effet, nous recherchons un agent recenseur rémunéré par la commune. Cette personne devra être majeur et à jour de sa vaccination COVID.
Merci d'adresser avant le 30 septembre 2021 vos candidatures à mairie@lesauzedulac.fr

ZEN…

A partir du **mardi 21 septembre 2021**
Des cours de yoga et de sophrologie vous seront proposés par Virginia, professeur de yoga.
À partir de 18 heures à la salle Lou Cercle pour la sophrologie, et, de 19 heures à 20 h 15 pour le yoga
N'hésitez pas à venir, le cours d'essai est gratuit !!
Pour le cours d'essai vous n'avez pas besoin du tapis
Voici les tarifs :
Adhésion association : 10 euros/ personne (si plusieurs membres d'une même famille 5 euros)
Cours à l'unité : 11 euros (cours de 1 h 15 pour le yoga et 1 h pour la sophrologie)
Carte 10 cours : 90 euros
L'année : 200 euros payable en 3 fois (septembre/octobre/novembre)

Inscription au : 06 81 02 94 50

IMPORTANT : Pass obligatoire

NETTOYONS LA !!

La journée nettoyons la nature aura lieu cette année le samedi 25 septembre 2021. Rendez-vous à 10 h devant la mairie.

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC….

Nous allons bientôt installer, dans le centre du village, à l'attention des maitres de nos amis à quatre pattes, des distributeurs de sacs à caca, pour permettre que notre village soit toujours propre et agréable.
Les distributeurs sont installés sur la Place du Village et au belvédère.

T'AS LES BOULES….

Si vous possédez de veilles boules de pétanque, nous sommes preneur, pour les mettre, dans un seau, sur le terrain de boules devant la Mairie, à disposition des habitants. Vous pouvez apporter vos dons en Mairie. Merci….
Alors tu tires ou tu pointes au lieu de lire le Trait d'Union ?

PENSEZ-Y….

A l'accueil de la mairie, vous avez à votre disposition un ordinateur en libre service, durant les heures d'ouvertures de la Mairie (lundi, mardi et vendredi matin de 9 h à 12 h 30).

URBANISME

Vous prévoyez des travaux, des constructions, des améliorations de votre habitat…. Avant de commencer vos travaux merci de vous renseigner à la mairie pour connaitre les dispositions à mettre en place.

A VOS AGENDAS

Le 10 avril 2022 et le 24 avril 2022
Auront lieu les élections présidentielles
Le 12 juin 2022 et le 19 juin 2022
Les élections législatives
N'oublier pas que nous aurons besoin de vous pour tenir les bureaux de vote, si vous pouvez donner deux heures de votre temps (minimum) pour la commune. Merci par avance. Renseignements : mairie@lesauzedulac.fr

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Nous proposons une formation aux premiers secours. Celle-ci se déroulera le 23 octobre sur Savines ou salle Lou Cercle. Les frais de participation sont pris en charge par la commune. Attention : Nombre de places limitées à 15 . Inscriptions : mairie@lesauzedulac.fr

REPORT ACTIVITÉ

Une activité était proposé pour les enfants le samedi 25 septembre.
Celle-ci est reportée au samedi 9 octobre à Lou Cercle, à partir de 14 H 00

EXTINCTION DES FEUX

Comme vous avez pu le constater, depuis le 1er aout nous éteignons l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune, entre 23 h et 5 h du matin. Il faut savoir que cela va représenter une économie de 50 à 70 % de l'éclairage public (source SYME 05)

AU REVOIR Madame GILLY

Le 21 juillet dernier, nous avons accompagné dans sa dernière demeure Madame Josette GILLY. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et ses proches.

COMMUNE DU SAUZE DU LAC

Avis au public
Enquête publique sur la Modification du PLU

Par arrêté municipal n°28/2021 du 20 Août 2021,
Le Maire du SAUZE DU LAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
Mme Catherine WALERY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision du 22 Juillet 2021.
L'enquête se déroulera à la mairie **du Vendredi 17 Septembre au Lundi 18 Octobre 2021 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture les de la mairie (Lundi, Mardi et Vendredi de 9h à 12h30) pour une durée de 32 jours. Le dossier est consultable en mairie sur poste informatique et au format papier et sur le site Internet (https://www.lesauzedulac.fr/evenements).
Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :
- Vendredi 17 Septembre 2021 de 9h30 à 12h30 (Ouverture de l'enquête)
- Samedi 2 Octobre 2021 de 9h30 à 12h30
- Lundi 18 Octobre 2021 de de 9h30 à 12h30 (Clôture de l'enquête)
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à Mairie du SAUZE DU LAC - A l'attention de Mme le Commissaire enquêteur - Enquête publique M1 PLU - 321 Rue principale - 05160 LE SAUZE DU LAC ou par mail :
lesauzedulac.enquetepublique@gmail.com
La personne responsable du projet de Modification du PLU est M. Bernard RAIZER, Maire du SAUZE DU LAC. Le dossier d'enquête publique comprenant les informations environnementales sont consultables en mairie avec l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Des informations pourront être demandées auprès du secrétariat de mairie.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, pendant une durée d'un an.
A l'issue de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.
Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique auprès de la mairie à sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire, Bernard RAIZER

VU DANS LA PRESSE

Le Dauphiné 14 juillet 2021

LE SAUZE-DU-LAC

Atelier fabrication de fusées : le public a répondu présent

Le public a répondu présent pour cette première animation à Port Saint-Pierre. Photo Le DL/Véronique JACQUOT

C'est à Port Saint-Pierre, samedi 10 juillet, que la municipalité avait demandé à la dynamique Dream teen events d'animer l'un de leurs fameux ateliers scientifiques, le premier de l'été. Un bon nombre d'enfants, d'adolescents et d'adultes ont pu fabriquer des fusées. À la fin de l'animation, chacun s'est vu décerner le prix du savant fou.

Avec ce type d'ateliers, les parents peuvent soit rester les pieds en éventail et confier en toute tranquillité leur progéniture l'espace d'un instant, soit partager un instant convivial autour de l'atelier.

Un autre atelier le 31 juillet

Le 31 juillet, c'est autour d'un arbre à souhaits pour la planète que chacun pourra s'exprimer à nouveau sur la plage de Port saint-Pierre.

Renseignements auprès de la mairie du Sauze-du-Lac.

Le Dauphiné – Dimanche 1er aout 2021

LE SAUZE-DU-LAC

À partir de dimanche 1er août, des nuits sans éclairage public

Photo Le DL/Véronique JACQUOT

La commune du Sauze-du-Lac a décidé d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit pour plusieurs raisons. D'abord pour réaliser des économies budgétaires, pour limiter la consommation d'énergie, préserver les ressources naturelles et pour le respect de la faune et la flore. Pour les habitants, qui ont un rythme biologique bien défini (actif la journée et passif la nuit), l'éclairage public peut gêner ce cycle. Ainsi, à partir de ce dimanche 1er août, la commune du Sauze-du-Lac éteindra ses éclairages de 23 heures à 5 heures du matin.

Le Dauphiné - Mardi 3 août 21

LE SAUZE-DU-LAC

Le jury des Villages fleuris est passé

Mardi 27 juillet, le jury des Villages fleuris, composé de trois personnes, est venu visiter la commune, pour décider le maintien ou non des trois fleurs du village et pourquoi pas une proposition au niveau national pour l'obtention d'une quatrième fleur. Le jury a passé l'après-midi à visiter le village (jardin communal, aire de pique-nique, belvédère, centre du village) et tous ses recoins fleuris. La visite s'est terminée par une promenade sur le bateau de l'office de tourisme de Serre-Ponçon jusqu'à la baie Saint-Michel.

Les membres du jury des Villages fleuris avec Zühal Germain directrice des services de la mairie, Hervé Grenard, agent technique responsable des espaces verts et Jacques Bonin, premier adjoint. Photo Le DL/Véronique JACQUOT

Les conditions pour l'obtention des fleurs

Pour l'obtention des fleurs, il faut que la commune dispose de parcs et jardins et qu'elle incite les habitants à se réunir régulièrement et à participer tout au long de l'année à des projets collectifs (fêtes des plantes, concours des maisons fleuries, bourses aux plantes…).

La présence du végétal en toutes saisons et l'aménagement des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre. La végétalisation saisonnière, l'ambiance paysagère spécifique, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine végétal et architectural favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale. La mise à disposition de jardins communautaires ou collectifs permet d'impliquer les citoyens au cœur des projets et les animations pédagogiques sensibilisent la population à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

La réponse concernant le maintien et peut-être l'obtention d'une fleur supplémentaire sera donnée pour la fin d'année. En attendant, la commune du Sauze-du-Lac continue d'entretenir fleurs et plantes pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes.

La Provence – Samedi 28 aout 2021

L'HISTOIRE "PAGNOLESQUE" DU MAIRE DE SAVINES-LE-LAC

Victor Berenguel est maire de Savines-le-Lac depuis 2008. Mais son histoire avec la commune est bien plus ancienne. Elle a même commencé sur le pont, juste après sa construction, en 1960. Le jeune Victor est alors âgé de 13 ans. "Mes parents tenaient une boulangerie à La Ciotat. Un jour, nous sommes montés dans les Hautes-Alpes. Et alors qu'on circulait sur le pont, mon père m'a dit 'regarde le village en dessous, il est en train d'être détruit et sera construit un peu plus haut'. J'étais interpellé". La famille s'installe en 1964 dans les Hautes-Alpes. Et Quarante-huit ans après son premier passage, Victor Berenguel devient maire de la commune devenue Savines-le-Lac et président du syndicat chargé d'aménager les rives du lac (Smadesep) ". Une belle histoire pagnolesque", sourit-il. T.BL.

Alpes et Midi – Jeudi 2 septembre 2021

LE PHÉNIX RENAÎT DE SES CENDRES

Economie (/categorie/economie)

Publié le 02 Septembre 2021

Le projet Bayle Coste du Lac avait été présenté il y a 15 ans au Conseil Général dont Alain Bayrou était alors Président. Il s'agissait de faire naitre sur les rives du lac de Serre-Ponçon, sur la commune de Sauze du Lac, des résidences touristiques et des logements pour des résidences principales ou secondaires. Alain Bayrou soutenant le projet porté par la Cie Gustave Groebli avait fait en sorte que le Département se porte acquéreur des terrains... Changement de présidence, changement de cap... Aujourd'hui le projet ressort et espère bien cette fois-ci aboutir, même s'il a dû être revu et corrigé aux vues des contraintes actuelles.

Un projet attendu depuis 15 ans !

Le Maire de la commune de Sauze du Lac, Bernard Raizer, ne s'en cache pas : « C'est un projet qui a été soutenu depuis le départ par les différents conseils communaux ! Il représente un avenir pour la commune, du travail pour les locaux favorisés par leur implantation locale, et une valorisation de la commune située entre Ubaye et Durance. Il est important de structurer cet endroit afin de faire savoir que ce n'est pas qu'un belvédère ! C'est aussi un lieu touristique, un lieu d'habitat. Le Sauze du Lac serait enfin mis en exergue. Pour l'avenir ce n'est que du positif ! »

La Compagnie Gustave Groeblia son siège à Boujan/Libron, à côté de Béziers, dans l'Hérault. Si le projet n'est pas tombé dans les oubliettes au bout de 15 ans c'est parce que le fondateur, Gustave Groebli, possède de fortes attaches avec les Hautes-Alpes, sa famille du côté maternelle est originaire de Savines et il a passé lui-même une partie de son enfance, durant la guerre, à Savines. Le Groupe est d'ailleurs déjà bien implanté dans les Hautes-Alpes avec à Embrun l'Hôtel de la Mairie, un 3 étoiles, et le Château de La Robéyère, hôtel, restaurant, Spa, qui vient d'être classé 4 étoiles en juin 2021. Il a également lancé les Chalets des Logis d'Or aux Orres, une résidence touristique 3 étoiles de 60 logements, restauration et piscine, ainsi qu'à Sauze du Lac le restaurant, La Payotte du Lac, ouvert du 15 juin au 15 septembre qui a ouvert cette année un concept d'habitat flottant, des chalets sur barge avec 5 couchages et terrasse. Ce projet de boat-house remporte un vif succès et de 3 il passera à 5 chalets dès 2022. « Ces attaches fortes avec le département nous permettent d'avoir une synergie positive avec les acteurs locaux » souligne Sébastien Gasquet, représentant le porteur de projet.

Quel est le projet ? Il est issu d'un appel à candidature du Département visant à remettre en valeur le site du Foreston où se situaient auparavant les colonies de vacances des Pétroles Shell. Il veut redonner vie à un site abandonné, déjà anthropisé et déboisé. Au bout de 15 ans d'attente, le projet Bayle Coste du Lac a complètement été repensé en 2020 pour s'adapter aux contraintes règlementaires et économiques d'aujourd'hui ainsi qu'aux envies de la clientèle qui ont évolué. Ce projet a aussi pour vocation la création d'emplois grâce à une ouverture à l'année. 90 logements sont destinés à la propriété pleine pour de la résidence principale ou secondaire, et 90 logements sont destinés à l'exploitation touristique. « Ce sont 2 plateaux distincts, avec 2 typologies de clientèles et de constructions, formant en fait 2 hameaux distincts » précise Sébastien Gasquet.

Les terrains,situés juste avant les Demoiselles Coiffée et avant le camping, ont été achetés à la commune par le Département en 2003 et ont été rachetés par la Compagnie Gustave Groebli en 2019 suite à l'appel à projet. Le plateau est à 910 m d'altitude et la route d'accès montera jusqu'à 1 000 m. Le projet représente 12 000 m² de plancher et 8 hectares d'emprise, soit une réduction d'un tiers pour la surface de plancher et de moitié pour l'emprise foncière par rapport au projet initial qui prévoyait 18 000 m² de plancher et 16 hectares d'emprise.

Les nouvelles contraintes environnementales ont induit la suppression de parkings, le déplacement de bâtiments pour la préservation de la faune et de la flore, l'évitement du défrichement, la limitation des terrassements et une adaptation encore plus grande au site et au terrain. La dernière mouture a finalisé toutes les études environnementales depuis près de 18 mois. L'espoir est de déposer le permis de construire dans le courant du dernier trimestre

2021 pour une réponse début 2022. Concomitamment un dossier Unité Touristique Nouvelle a été déposé en Préfecture fin août 2021, la réponse est attendue d'ici la fin de l'année.

Les 90 logements en pleine propriété représentent de petits collectifs, pas plus de 3 niveaux, qui veulent se fondre dans l'architecture locale qui a été longuement étudiée par l'architecte, Xavier Bohl de Port Grimaud. Son leitmotiv ? « S'adapter au lieu et à l'environnement pour donner l'impression que tout a toujours été là. » Les appartements iront du T2 au T4 avec une majorité de T2 Montagne, de 45 à 50 m².

La résidence touristique : Les appartements iront de 2 à 12 couchages avec les mêmes critères architecturaux. Tous les appartements auront vue sur le lac.

Le site bénéficiera également d'un Spa,ouvert à l'année et au public extérieur aux résidences.

Une réunion publiquede présentation du projet à la population s'est déroulée le 17 août. « Le projet en lui-même n'a pas rencontré d'opposition, confie Bernard Raizer. La crainte s'est en fait déplacée sur la fréquentation de Port St Pierre par la crainte d'un apport touristique massif en ce lieu. Mais il y a 6 km de l'un à l'autre et les sites ne sont pas sur les mêmes versants. C'est donc plus de l'ordre du ressenti qu'une crainte réelle. Il y a eu par contre des demandes techniques sur la construction des routes, des bâtiments, etc. C'est donc un projet globalement bien accepté par la population. » Une trentaine de personnes a suivi cette réunion en présentiel ou en visio.

De façon idyllique… Lorsque les autorisations seront délivrées les appels d'offres pourraient être lancés au printemps 2022 pour des travaux débutés un an plus tard. « Il faudra 5 ans pour finaliser le tout, spécifie Sébastien Gasquet. Les travaux commenceront par les résidences classiques avec la conception d'un appartement témoin afin de débuter les ventes sur plan dès l'été 2022. Les premières entrées en possession pourraient se faire à Noël 2023. » Mais ce que craint le responsable comme la municipalité ce sont les recours, souvent inévitables pour tous projets actuels… Le passage devant le juge administratif entrainera tout aussi inévitablement des retards…

Au niveau environnementalle promoteur est à la recherche de labels tel « Bâtiment Durable Méditerranéen », même si actuellement il attend les décisions administratives… un peu longues à venir… pour savoir par exemple s'il doit plutôt envisager un chauffage bois, photovoltaïque, géothermique ? Actuellement rien n'est arrêté au niveau énergétique même si le Groupe a étudié toutes les possibilités pour avoir une approche la plus écoresponsable possible.

L'emploi ? La dernière étude de 2021 fait état de 25 équivalents temps plein avec l'embauche de saisonniers en haute saison, montant ce chiffre entre 60 et 70. Les emplois à pourvoir seraient dans l'accueil, la réception, la restauration, la commercialisation, la direction, le Spa, l'entretien du site aussi bien au niveau extérieur, espaces verts, qu'intérieur, ménage, et la gestion des locations.

« Ce projet générera des retombées économiques locales de 6M€/an, étude faite par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes qui prend en compte le panier moyen des dépenses touristiques et les nuitées, mais pas que. Les approvisionnements du restaurant, des nouveaux habitants, se fera en circuits courts, boostant le chiffre d'affaires de l'Agriculture et des producteurs, de l'artisanat, de la filière bois, si le chauffage devait être alimenté par une chaudière à bois déchiqueté, poursuit Sébastien Gasquet. La Communauté de Communes, la Commune et le Département auraient à se partager environ 200 000 € de taxes. L'investissement pour ces résidences, à minima du 3 étoiles pour la résidence touristique, sera de 30 M€ ce qui correspond à 150 emplois dans le Bâtiment. »

Le Maire conclut : « Ce site était déjà exploité par des colonies, c'est un peu le prolongement de cette activité abandonnée. Ca équilibrera l'occupation des sols communaux, le village et ces 2 hameaux, c'est en totale cohérence ! » Et Sébastien Gasquet de rajouter : « Inévitablement il y aura aussi une valorisation foncière de la commune… »

Claudine Usclat